

RÉSOLUTION
2021-028

ACHAT - BOÎTE DE CAMION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'achat d'une boîte de camion pour de l'entreposage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU : ;

D'ACHETER une boîte de camion auprès du Garage Claude Marcil pour un montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le transfert d'une somme de 2 099,75 \$ du poste budgétaire 02-320-00-521 au poste budgétaire 23-042-50-725.

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire 23-042-50-725.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président